

# COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU** mardi 11 OCTOBRE 2022

Séance Ordinaire 18 heures 30

### PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Membres en exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 15  
Date de convocation : jeudi 06 OCTOBRE 2022

LE 12 juillet 2022 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de NEAU Bernard, Maire.

PRESENTS : Bernard NEAU, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Agnès REY, Marie-Anne GUICHARD, Pauline CHABOT, Bruno BAILLON, Audrey BELHIA, Alain MONTAY, Thimothée BLANC, Jean-Hubert FERRET, Michelle JOLIVET, Geneviève GIVAUDAN, Jean-Christophe SIMON

REPRESENTES : Georges PAPEGAY par Bernard NEAU, Laurence DUVOULDY par Marie-Anne GUICHARD

Secrétaires de séance : Audrey BELHIA

#### 1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Audrey BELHIA

#### 2 – APPROBATION DU PV DU 15 septembre 2022

Approbation à l'unanimité.

<i>Intitulé</i>	<b>3 – Modification du PLU</b>
<i>Présentation</i>	Il convient de modifier le PLU pour modifier le règlement de la zone artisanale. En effet, le règlement de la zone a plus de 10 ans et il est caduque et c'est le règlement du Plu qui s'applique. Cependant, ce dernier ne correspond pas aux attentes des acheteurs. Il faut par exemple augmenter les hauteurs, augmenter les densités, changer le terme tertiaire en secondaire et tertiaire...
<i>Débats</i>	Il faut demander une précision sur la hauteur maximale des constructions (Article AU1X-10). Le conseil précise qu'il faudrait une augmentation de la surveillance de la zone pour s'assurer du bon respect des règles de constructions en vigueur. Monsieur le Maire demande au conseil de faire un retour des remarques de chacun avant le vendredi 14 octobre en Mairie ou par courrier électronique.
<i>Vote</i>	Unanimité avec modification inscrite dans les débats.

